

**Rapport présenté par la Red por los Derechos Humanos de los Niños, Niñas y Adolescentes  
(REDHNNNA). Venezuela**

**Rapport pour le troisième cycle de l'Examen périodique universel  
du Venezuela de la 40e session 2022, du Conseil des droits de  
l'homme des Nations Unies**

**Situation des institutions et des investissements publics  
pour garantir les droits humains des enfants au Venezuela  
Période 2017-2021**

**Responsable :**

Red por los Derechos Humanos de Niños, Niñas y Adolescentes (REDHNNNA), Caracas, Venezuela, une coalition de 14 organisations sociales, académiques et communautaires, de centres et instituts de recherche et de défenseurs des enfants et des adolescents, fondée et opérationnelle depuis 2006 pour la défense et l'application des droits des enfants et des adolescents, basée sur la participation démocratique, visant à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant de manière inclusive et ouverte au dialogue avec différents acteurs. REDHNNNA et ses membres ont présenté des rapports et déposé des plaintes auprès des organes compétents du système universel et inter américain des droits de l'homme sur les menaces et les violations des droits et des garanties subies par les enfants et les adolescents du pays et leurs familles, sur la base des informations disponibles pour partir de l'attention directe portée aux cas et des enquêtes menées pour documenter différentes situations spécifiques qui se produisent dans le contexte vénézuélien.

Courriel : [redhnnna.venezuela@gmail.com](mailto:redhnnna.venezuela@gmail.com)

Site web : [www.redhnnna.org](http://www.redhnnna.org)

## Résumé exécutif

1. Ce rapport expose la situation des droits fondamentaux des enfants à un niveau de vie adéquat, à la santé, au développement, à la participation et à la prévention de la violence, tels qu'ils sont consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec un accent particulier sur les ODD 1 à 7, 10 et 16 ; la Constitution de la République Bolivarienne du Venezuela et la loi organique pour la protection des enfants et des adolescents (LOPNNA).
2. Les données, analyses et recommandations présentées ici sont basées sur le traitement d'informations qualitatives et quantitatives provenant de sources primaires et secondaires, collectées par le REDHNNNA et les institutions spécialisées.
3. Depuis 2015, le Venezuela est dans une situation d'urgence humanitaire complexe (CHE), qui est globale et lente à se mettre en place. Dans ce contexte, plusieurs agences d'État ont cessé de fournir des informations publiques, certaines même depuis 2007<sup>1</sup>. Il n'existe pas de données statistiques désagrégées, fiables et pertinentes, sans lesquelles il est impossible d'élaborer des politiques publiques, des mesures et des réglementations adaptées à la réalité.
4. Les conflits politiques se sont multipliés pendant avant 2019, année au cours de laquelle deux gouvernements ont coïncidé au Venezuela : le gouvernement de Nicolás Maduro dont le mandat a été renouvelé en 2018, dans le cadre d'un processus remis en question par la communauté internationale en raison de graves allégations de fraude électorale<sup>2</sup> et un gouvernement intérimaire dirigé par le président de l'Assemblée nationale élu en 2015, assumé à titre temporaire pendant la convocation des élections présidentielles. Cela a créé une situation politico-économique qui sape l'État de droit. En 2020, la pandémie de Covid-19 a encore exacerbé l'EHC, sans que les autorités ne manifestent la moindre volonté de minimiser les souffrances massives de la population.
5. Ce rapport aborde les aspects suivants : l'institutionnalisme et l'investissement dans l'enfance ; le droit à l'identité, la prise en charge parentale et les enfants séparés et non accompagnés ; le niveau de vie adéquat, le droit au développement des enfants et des adolescents, la garantie d'une participation efficace et la prévention de la violence à l'encontre des enfants.

### Institutionnalité et investissement dans les enfants

6. 21 ans après la création de la LOPNNA<sup>3</sup>, le système national de protection intégrale des enfants et des adolescents (SIPINNA) n'a toujours pas été mis en place et les organismes et programmes spécialisés disposant d'un personnel qualifié et des ressources nécessaires pour garantir la protection intégrale des droits des enfants et des adolescents ne sont pas opérationnels. Le système de responsabilité pénale des adolescents (SIPRA) continue de manquer de contrôle et sa mise en oeuvre est loin des normes internationales reconnues dans la Convention<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.examenonvenezuela.com/examenes-de-tratados/el-estado-venezolano-ha-generado-un-marco-legal-amplio-que-permite-a-los-funcionarios-publicos-negar-el-acceso-a-la-informacion-publica>

<sup>2</sup> <https://www.dw.com/es/venezuela-presidenciales-con-crisis-y-rechazo-internacional/a-43858170>

<sup>3</sup> <https://siteal.iiep.unesco.org/bdnp/582/ley-organica-proteccion-ninos-ninas-adolescentes-lopna-go-ndeg-5859-ley-organica>

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur la SIPRA, voir la contribution à l'EPU du Venezuela. REDHNNNA, IJUCAB (2021) 'Obligaciones del Estado para los y las Adolescentes en conflicto con La Ley Penal en Venezuela. JSTMP5\_UPR40\_VEN\_S\_Main' Para. 5

7. Le rôle de direction en matière de protection est passé par cinq ministères différents depuis 2007<sup>5</sup>, mais dans la pratique, aucun d'entre eux n'a assumé pas les compétences établies par la LOPNNA. Les organes décentralisés du SIPINNA, tels que les Conseils municipaux des droits (CMDNNA), les Conseils de protection (CPNNA) et les bureaux du médiateur pour les enfants et les adolescents, sont pratiquement fermés techniquement en raison de peu ou l'absence d'investissements publics et de faiblesses importantes en termes de ressources humaines et matérielles. Á cela s'ajoute l'absence d'un plan national qui envisage une structure actualisée des organes et des services opérationnels pour la défense, la protection et la promotion des droits des enfants et des adolescents.
8. Aucun organe gouvernemental ne présente d'informations ou de statistiques officielles sur les indicateurs de la situation des enfants et des adolescents, ni sur le respect de leurs droits. Bien que l'institut autonome du Conseil national pour les droits des enfants et des adolescents (IDENNA) soit tenu par la loi de présenter son rapport annuel et ses comptes<sup>6</sup>, depuis sa création en 2007, "les détails de sa gestion sont inconnus"<sup>7</sup>. L'opacité officielle a incité les organisations et d'analyses qui montrent la détérioration de la qualité de vie des enfants et des adolescents.
9. Une étude menée par l'ISC CECODAP (2018) dans la zone métropolitaine de Caracas indiqués que, dans quatre de ses cinq municipalités<sup>8</sup>, il y avait un déficit important de personnel, allant de 42 % à Sucre à 27 % à Chacao. Sur la base de ces informations, on peut déduire que des résultats similaires ou pires sont vérifiés au niveau national.
10. Dans 13 des 335 municipalités qui composent la division politico-territoriale du pays, le CPNNA n'a pas été créé ou ne fonctionne pas. Les conseils de protection de six États (Anzoátegui, Guárico, Mérida, Monagas, Táchira et Trujillo) sont dans une situation critique, sans ressources budgétaires ni disponibilité des matériaux et fournitures essentielles<sup>9</sup>.
11. Compte tenu de la précarité du fonctionnement de ces organes de SIPINNA, certains programmes de prise en charge des enfants et des adolescents sont développés par des ONG ou des OSC avec des ressources privées. La plupart de ces programmes sont financés pour une période limitée, ce qui signifie que leur couverture et leur continuité sont fréquemment interrompues.
12. Il n'est pas possible de parler de garantie des droits si l'on ignore l'obligation de l'État de garantir des investissements opportuns, suffisants et contrôlables dans les infrastructures qui garantissent l'accès aux biens et services publics en matière de santé, d'eau potable et d'assainissement, de transports et de routes, d'éducation et de télécommunications, entre autres.

---

<sup>5</sup>À partir de 2007, le ministère de la Santé et du Développement social a été confié au ministère de la Participation et du Développement social ; en 2009, au ministère du Pouvoir populaire des communes ; et en juin de la même année, au ministère du Pouvoir populaire des communes et de la Protection sociale.

<sup>6</sup>LOPNNA, Art 136.

<sup>7</sup> <https://www.redhna.org/noticias/reina-una-gran-opacidad-y-desinformacion-en-materia-de-infancia-afirma-trapani>

<sup>8</sup>Baruta, Chacao, Hatillo et Sucre sont traditionnellement considérées comme des municipalités de l'opposition. Libertador, qui est également la municipalité la plus grande et la plus peuplée du pays, la seule de la capitale et traditionnellement gouvernée par le parti au pouvoir, a refusé de participer à l'étude pour des raisons politiques.

<sup>9</sup>CECODAP (2018). Rapport spécial sur les morts violentes et autres formes de violence contre les enfants et les adolescents au Venezuela. Rapport Somos Noticia 2018. <https://n9.cl/uhjo9>

13. Ces dernières années, les dépenses sociales les plus importantes ont été effectuées par le biais de ce que l'on appelle les missions sociales<sup>10</sup>, caractérisées par un manque d'informations sur la planification, les objectifs, les buts et les indicateurs et une allocation discrétionnaire des ressources et des prestations<sup>11</sup>. Entre 2008 et 2019, plus de la moitié des ressources financières allouées aux institutions et programmes de soins et de protection des enfants vénézuéliens ont été détournées vers des fondations et des missions parallèles au système officiel. Seuls 26,84 % du budget ont été utilisés durant cette période pour remplir l'objectif de ces institutions : garantir la protection intégrale et les droits des enfants et des adolescents<sup>12</sup>.
14. Bien qu'il ne reconnaisse pas l'EHC, l'exécutif a publié en janvier 2016 le décret n° 2.184, déclarant l'urgence économique et l'état d'exception au niveau national, qui a été prolongé au moins 27 fois en quatre ans. En mars 2020, avec l'arrivée de COVID-19, l'état d'alarme nationale a été déclaré par le décret n°4.160, entraînant la simultanéité de deux modalités d'état d'urgence.
15. En 2019, une panne massive s'est produite dans la centrale hydroélectrique Simón Bolívar, connue sous le nom Guri, qui a généré la pire crise électrique de l'histoire du Venezuela. La première défaillance est survenue le 7 mars et s'est étendue à l'ensemble du pays pendant sept jours consécutifs, provoquant une paralysie de fait<sup>13</sup>. L'eau potable, les services de téléphonie fixe et mobile et d'internet ont été complètement ou par intermittence interrompus ; des défaillances ont été constatées dans des établissements de services essentiels tels que les cliniques et les hôpitaux. Bien que la centrale électrique soit analogique, le gouvernement a attribué cette panne à un cyber attaque "impérialiste"<sup>14</sup>. Selon le Comité des personnes touchées par les pannes d'électricité, il y a eu plus de 80 000 pannes entre mars et décembre 2019, un peu plus de 157 000 au cours de l'année 2020 et, entre janvier et février 2021, 24 323 fluctuations<sup>15</sup>.
16. La crise énergétique du pays n'est pas récente. L'administration Chávez a décrété l'état d'urgence en matière d'électricité en 2010 et a adopté une loi organique sur le système et le service d'électricité<sup>16</sup> qui interdit toute participation privée dans le secteur. Des travaux de renforcement du système électrique ont été promis pour un montant de plus de 10 milliards de dollars, qui ont été alloués, mais les travaux n'ont jamais été réalisés sans que la destination de ces ressources soit connue<sup>17</sup>.
17. En ce qui concerne l'eau, selon le plan national d'infrastructure (PNI) 2018-2030, sur les 94 réservoirs qui existent au Venezuela, 76 ont été construits entre 1998, soit à peine 19 % d'entre eux ont été adaptés entre 1999 et 2017<sup>18</sup>. La majeure partie de l'approvisionnement en électricité et en eau pour la consommation humaine et l'irrigation agricole repose sur eux, mais plus de 40 % de ces réservoirs sont inopérants en raison de l'obstruction des systèmes. Paradoxalement, le Venezuela possède quelque 90 bassins hydrographiques avec

<sup>10</sup> [https://es.wikipedia.org/wiki/Anexo:Misiones\\_Bolivarianas\\_de\\_Venezuela](https://es.wikipedia.org/wiki/Anexo:Misiones_Bolivarianas_de_Venezuela)

<sup>11</sup> <https://transparencia.org.ve/wp-content/uploads/2018/05/Analisis-de-la-Ley-Organica-de-Misiones.pdf>

<sup>12</sup> <https://epthelinkdos.tk/investigacion/el-clientelismo-politico-se-comio-los-fondos-para-atender-a-ninos-y-adolescentes/>

<sup>13</sup> [https://es.wikipedia.org/wiki/Apagones\\_el%C3%A9ctricos\\_de\\_Venezuela\\_de\\_2019](https://es.wikipedia.org/wiki/Apagones_el%C3%A9ctricos_de_Venezuela_de_2019)

<sup>14</sup> <https://www.telesurtv.net/news/apagon-venezuela-sabotaje-que-paso-20190309-0009.html>

<sup>15</sup> <https://cronica.uno/aixa-lopez-no-se-ha-hecho-un-diagnostico-serio-que-permita-mejorar-el-sistema-electrico/>

<sup>16</sup> <http://virtual.urbe.edu/gacetas/39573.pdf>

<sup>17</sup> Le barrage de Tocoma (Bolívar), qui doit produire 2 160 MW d'ici 2012, avec un budget de 9,365 milliards de dollars. La centrale thermoélectrique Ezequiel Zamora (Guárico), avec un budget de 200 millions de dollars, devait être prête en 2012, ou la centrale thermoélectrique Bachaqueros (Zulia), pour produire 500 MW, annoncée pour 2015, avec un budget de 1,5 milliard de dollars.

<sup>18</sup> [https://cedice.org.ve/observatoriogp/wp-content/uploads/2019/07/Agua\\_y\\_saneamiento\\_Cordoba\\_web.pdf](https://cedice.org.ve/observatoriogp/wp-content/uploads/2019/07/Agua_y_saneamiento_Cordoba_web.pdf)

un potentiel d'eau de surface de plus d' un million de m<sup>3</sup>/an, ce qui en fait l'un des pays possédant les plus grandes réserves d'eau douce au monde.

18. La remise en état du système de distribution d'eau vive et de traitement des eaux usées, affecté par des décennies de négligence et de désinvestissement, est estimée à environ 40 milliards de dollars sur 10 ans, y compris les actions de maintenance en amont et en aval pour l'ensemble du système<sup>19</sup>. Un approvisionnement et une gestion durable de l'eau potable et un assainissement hygiénique pour tous, conformément à l'ODD 6, sont essentiels à la réalisation de l'Agenda 2030 et à la garantie des droits de l'homme.
19. Les infrastructures hospitalières ont également été gravement négligées par l'État <sup>20</sup>. Selon l'enquête nationale sur les hôpitaux pour 2019, 58 % des services de radiologie n'étaient pas opérationnels, 86 % des scanners CT et IRM, 55 % des laboratoires et aucun n'avait la capacité de tester l'hépatite A. Pénurie générale : 49 %, pénurie dans les salles : 34,5 %, pénurie de médicaments : 85 %. Service de soins intensifs : 10 % non opérationnel. 78 % ont connu des coupures d'eau et 20 % n'ont jamais reçu d'eau courante. Lors de la panne nationale de mars, les hôpitaux n'ont pas été alimentés en électricité pendant 507 heures et, en mars et mai, la fermeture des services de soins intensifs a atteint 75 %. Le nombre de décès attribuables à des pannes d'électricité s'élève à 164 patients, dont 26 sont morts pendant la panne de mars.
20. Le désinvestissement, l'opacité des dépenses publiques, le caractère discrétionnaire et l'absence de programmes d'assistance sociale donnant la priorité aux enfants et aux adolescents se sont aggravés au cours de la dernière décennie. La corruption est publique et notoire et récemment, le procureur général a fait état de l'inculpation de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires de différentes entités pour des actes de corruption. Un suivi de différents médias publics et privés permet d'établir une liste, constamment mise à jour, détaillant les travaux inachevés pour un montant de plus de 90 000 millions de dollars, sans tenir compte des ajustements pour l'inflation, avec des dates aussi anciennes que 2005<sup>21</sup>.

#### **Droit à l'identité. Soins parentaux, enfants séparés et non accompagnés.**

21. Bien que la LOPNNA reconnaisse le droit à l'identification des enfants et des adolescents et à leur inscription au registre civil (RC), gratuitement et immédiatement après la naissance<sup>22</sup>, il existe historiquement une série d'obstacles qui menacent la garantie de ce droit.
22. Au cours des mois d'avril et d'octobre 2018, une défaillance a été constatée dans la mise à disposition des formulaires EV-25 pour l'enregistrement des nouveau-nés (RN) dans les centres de santé publique. Selon les estimations, rien qu'à Caracas, environ 27 000<sup>23</sup> nouveau-nés n'ont pas eu accès à ce premier document qui garantit la filiation. Le vice-ministre des hôpitaux du ministère du Pouvoir populaire pour la santé a indiqué à l'époque

<sup>19</sup>Selon le PIN 2018-2030, environ 5 milliards de dollars devraient être consacrés à l'accès à une eau améliorée, 11 milliards à l'amélioration de l'assainissement et environ 28 milliards à l'amélioration des conditions sanitaires.

<sup>20</sup> Prepara Familia y Caleidoscopio Humano (20212) "situación del derecho a la salud de niños, niñas y adolescentes en Venezuela. JSTMP28\_UPR40\_VEN\_S\_Main". Para. 29-46.

<sup>21</sup>La liste comprend des œuvres de nature diverse : les entreprises agro-industrielles et alimentaires, les centrales hydroélectriques et thermoélectriques, les routes (autoroutes, ponts), l'hydrologie (aqueducs, barrages et systèmes de pompage) ; les moyens de transport de masse (métro Guarenas-Guatire ; métro Maracaibo), les hôpitaux (au total 14 établissements de santé non construits) ; les établissements d'enseignement (des écoles aux universités) ; les industries dites de base (mines, papier, fer, aluminium, gaz), les entreprises touristiques, les raffineries et les produits pétrochimiques. <https://thewatchervenezuela.blogspot.com/2020/07/27-obras-que-el-chavismo-prometio-pero.html>

<sup>22</sup>LOPNNA, articles 17 à 23.

<sup>23</sup> CECODAP (2019) Violation du droit à l'identité des enfants et des adolescents en 2018.

- qu'ils ne disposaient pas de papier de sécurité pour produire ces certificats, car ils n'étaient pas fabriqués dans le pays. "Nous les imprimons sur du papier bond et y apposant un sceau de sécurité<sup>24</sup>".
23. Le Conseil national électoral (CNE), en tant qu'organe directeur, ne dispose pas non plus de suffisamment de bureaux de CR au niveau national. Le dernier annuaire publié (CNE, 2014) indique qu'il existe 1 183 bureaux ou unités de CR au niveau national, répartis dans les bureaux municipaux (100 %) ; les unités de CR des paroisses (55 %) et dans les centres de santé publique (74 %) ; 28 unités de CR dans les centres de santé privés, deux unités accidentelles et seulement quatre unités pour les peuples autochtones. Dans le cas d'Amazonas en particulier, il ne dispose que de CR municipaux. En ce qui concerne les peuples indigènes, les quatre unités CR disponibles, toutes situées à Bolivar, dans le sud du pays, méritent au moins 34 groupes ethniques, répartis géographiquement dans huit États, un fait qui viole clairement leurs droits.
24. Afin de se conformer à la quarantaine de COVID-19, tous les bureaux et services publics ont suspendu leurs activités<sup>25</sup>. Bien que dans les contextes d'urgence, il est essentiel de disposer de directives claires, uniformes et simples qui garantissent la sécurité juridique des citoyens, en particulier des enfants et des adolescents, le CECODAP a constaté, lors d'une évaluation du fonctionnement des bureaux des CR à Caracas, qu'après plus de six mois d'urgence sanitaire, le CNE n'avait pas publié ni diffusé de directives à suivre par les CR, en violation de mandat prévu par la loi sur le registre civil qui qualifie ces services essentiels et ne peuvent être suspendus, même dans des contextes de pandémie<sup>26</sup>.
25. E 2018, le droit à l'identité d'environ 559 700 NN à l'échelle nationale a été menacé<sup>27</sup>. La justification du Service administratif de l'identification, des migrations et des étrangers (SAIME) était d'échec du système de vérification des empreintes digitales. Au début de l'année 2021, le gouvernement a activé une journée d'identification spéciale pour les NN, qui commence en janvier et se poursuit jusqu'en mars. Cependant, les longues files d'attente, la discrétion des fonctionnaires, la désinformation et les retards ont été le dénominateur commun de ce processus, actuellement suspendu par l'organe directeur<sup>28</sup>.
26. Le traitement des passeports, seul document valable pour voyager en dehors du pays, ont fait l'objet d'une demande accrue en raison de l'EHC qui touche la population. Un réseau de corruption a été dénoncé pour traiter ce document, qui est l'un des plus chers au monde (entre 100 et 200 dollars), à des prix allant de 250 à 2000 dollars par personne<sup>29 30</sup>.
27. Le « carnet de la patria », document d'identité parallèle créé par le régime en 2017, est utilisé comme instrument de contrôle politique<sup>31</sup>. Elle est particulièrement discriminatoire à l'égard des enfants et des adolescents, puisque, pour obtenir une quelconque « prestation »,

<sup>24</sup><https://cronica.uno/nacidos-no-rights-identity-i/>

<sup>25</sup><https://undocs.org/es/A/HRC/47/55> "Dans le cadre de la pandémie imposée par COVID-19 depuis mars 2020, une suspension et une restriction des activités et des services dans l'administration publique sont apparues. Après plus de six mois de quarantaine, cette réalité perdure, affectant la capacité d'attention et le temps de réponse sur toutes les questions qui relèvent de la responsabilité d'un registre civil".

<sup>26</sup>Rapport sur le fonctionnement de l'état civil dans le contexte de la pandémie <https://cecodap.org/informes/>

<sup>27</sup>Basé sur la projection démographique de l'INE pour 2015

<sup>28</sup><https://www.acn.com.ve/cedulacion-para-ninos-suspendida/>

<sup>29</sup><https://elestimulo.com/climax/mafias-del-saime-mas-d-y-menos-pasaportes/>

<sup>30</sup>Depuis le 29 janvier 2015, le Cecodap a déposé un recours judiciaire auprès de la Cour suprême de justice afin de garantir le principe de gratuité de la délivrance des passeports, reconnu dans la LOPNNA, mais ce recours n'a jamais été traité ni tranché.

<sup>31</sup><https://www.telesurtv.net/news/Para-que-sirve-el-Carnet-de-la-Patria-Logros-de-la-cedula-revolucionaria-de-Venezuela--20180115-0011.html>

l'enfant ou l'enfant est enregistré comme personne à charge d'un « chef de famille ». Cela présente des incohérences, car il ne prend pas en compte le cas des enfants et adolescents privés de soins parentaux, qui se retrouvent sans accès et sans jouissance de biens et services qui, en principe, devraient être disponibles pour tous les citoyens.

28. La violation du droit à l'identité, à la santé, à l'alimentation, à l'accès aux services publics et sociaux et à l'insécurité, a généré une migration forcée de Vénézuéliens qui ont augmenté de façon exponentielle depuis 2018. Même avec les restrictions de mobilité causées par la pandémie, la migration s'est poursuivie, dans la plupart des cas de manière irrégulière, dépassant le chiffre de 5,6 millions pour juin 2021<sup>32</sup>. C'est l'un des flux migratoires mixtes les plus importants de l'hémisphère occidental, sans précédent dans notre histoire ou en Amérique du Sud. De nombreux enfants et adolescents qui migrent avec leur famille ou non accompagnés sont exposés à la présence de groupes armés irréguliers aux postes frontières, avec un risque accru de violence sexuelle, d'esclavage moderne et de recrutement forcé.
29. Les familles doivent faire face à la migration des proches et faire face à ses effets, qui se traduisent par une augmentation du nombre d'enfants et d'adolescents laissés pour compte. Sur le nombre de migrants signalés, 15,4 % indiquent avoir laissé au moins un enfant au Venezuela, c'est-à-dire qu'environ 862 400 enfants et adolescents ont été directement touchés par la migration de leurs parents. Moins de 1 % des familles affectées par ce problème reçoivent un certain type de soutien psychosocial, ce qui pose une situation vraiment critique<sup>33</sup>.
30. Bien que la principale motivation des migrants soit liée à la recherche des moyens de subvenir aux besoins de leur famille, 47 % n'ont pas atteint cet objectif. Leur situation, en particulier après la pandémie, est vraiment vulnérable et, par conséquent, la capacité de soutenir financièrement leurs familles au Venezuela est limitée. Bien que 87,5 % déclarent envoyer des fonds, 52,4 % envoient entre 10 et 50 \$ US par mois, ce qui représente moins de 2 \$ US par jour, insuffisant pour répondre aux besoins de leurs personnes à charge, cependant, dans un pays où le salaire minimum est inférieur à trois US\$ par mois, cette somme contribue en quelque sorte à la fragile subsistance de la famille<sup>34</sup>.
31. Le CECODAP et le Centro de Investigaciones Populares (CIP) ont documenté les processus de retour des migrants vénézuéliens, généralement dûs aux expulsions de domicile pour non-paiement, perd d'emplois et incertitude marquée quant à la durée de la pandémie. Les rapatriés ont été contraints de rester dans des Points d'assistance sociale globale (PASI). Les enfants et adolescents installés dans les PASI ne bénéficiaient d'aucun type de trafic préférentiel et, comme leurs parents, ont connu des conditions caractérisées par une mauvaise alimentation, la surpopulation, peu de soins de santé et même la violence des groupes irréguliers qui gèrent les centres<sup>35</sup>.
32. Ni IDENNA ni le Conseil national des droits n'ont que présenté de rapports ou de chiffres officiels sur le nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant d'autres modalités de prise en charge publique ou privée ; ni sur les causes génératrices de séparation familiale. Il n'y a pas

<sup>32</sup> <https://r4v.info/en/situations/platform>

<sup>33</sup> Cecodap (2020) "Informe especial de peligros y vulneraciones a los derechos humanos de niños, niñas y adolescentes en contextos de movilidad humana y pandemia de 2020" (Rapport spécial sur les dangers et les violations des droits humains des enfants et des adolescents dans des contextes de mobilité humaine et de pandémie de 2020). <https://cecodap.org/migracion-forzada-mantiene-a-839-059-ninos-venezolanos-alejados-de-sus-padres-en-2020/>

<sup>34</sup> CECODAP (2020). Ibid.

<sup>35</sup> CECODAP, Centre de recherche populaire (2020). "Le retour en temps de pandémie.

de donnée ventilées concernant le nombre d'enfants et d'adolescents handicapés ou atteints de troubles psychiatriques qui sont privées de la prise en charge de leur famille et bénéficiant de modalités de prise en charge alternative, ni de calculs officiels sur la durée moyenne des mesures de placement familial, ni tout remboursement aux familles d'origine le cas échéant.

33. Selon les recherches sur le *Droit à Un Niveau de Vie Suffisant et le Droit à La Santé dans Les Entités de Soins*<sup>36</sup>, les entités de soins privées (EA) sont celles qui méritent le plus grand nombre d'enfants et d'adolescents nécessitant une prise en charge alternative. 88 % des ressources budgétisées pour l'achat de nourriture proviennent de dons et de contributions du secteur privé et seulement 9 % proviennent d'une subvention de l'État. Environ 20 % des AE ne parviennent pas à garantir une alimentation nutritive et équilibrée et 55 % affirment que la tranche mensuelle des frais médicaux est insuffisante et qu'ils ne disposent pas d'un soutien financier périodique et soutenu pour répondre à ce besoin, de la part du secteur public ou privé.
34. En ce qui concerne les services de base, 22 % n'ont pas de service Internet haut débit, limitant l'exercice des droits fondamentaux tels que l'éducation, la culture et les loisirs. La population d'enfants et d'adolescents sous prise en charge alternative reste invisible, sans possibilité d'accéder aux biens et services en priorité absolue.
35. Les tribunaux pour la protection des enfants et des adolescents qui statuent sur les causes des enfants et adolescents privés de la prise en charge de leurs familles, présentent un retard sérieux qui a été aggravé par la pandémie. Ils travaillent au minimum de leur temps et de leurs capacités, ce qui affecte les droits des enfants et adolescents relevant de leur mandat, notamment dans l'accès à la justice<sup>37</sup>.

### Respects des obligations de garantir un niveau de vie suffisant

36. Dans le classement de l'Indice de développement humain, le Venezuela se classe 113/189 pour 2019, ce qui représente une baisse de 21 places par rapport en 2017, où il se classait 92/189<sup>38</sup>.
37. Dans son chapitre sur le Venezuela, la CIDH souligne dans son rapport annuel 2020<sup>39</sup>, la violation flagrante du principe de séparation des pouvoirs et le manque d'indépendance de la magistrature, la détérioration des institutions démocratiques, les usages abusifs des états d'exception, la détérioration dans la jouissance et l'accès aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESC) et à la pauvreté généralisée.
38. L'Enquête Nationale des Conditions de Vie (ENCOVI) dans son édition 2019/2020, met en évidence que 96,2 % des ménages sont en situation de pauvreté et 79,3 % en extrême pauvreté<sup>40</sup>.
39. En ce qui concerne le droit à la santé, nous constatons que, depuis 2015, un processus de détérioration des soins de santé a commencé lié à la pénurie de médicaments, la perte de

<sup>36</sup> Fondation ALPANNA. Caracas (2017) : *Derecho a un Nivel de Vida Adecuado y Derecho a la Salud en Entidades de Atención Venezuela*.

<sup>37</sup> <https://supremainjusticia.org/2020/10/06/el-tsj-reabre-parcialmente-los-tribunales-tras-casi-siete-meses-cerrados-por-la-pandemia/>

<sup>38</sup> <https://cedice.org.ve/mide/venezuela-en-2020/>

<sup>39</sup> <https://www.oas.org/es/cidh/docs/anual/2020/capitulos/IA2020cap.4b-VE-es.pdf>

<sup>40</sup> <https://www.proyectoencovi.com/informe-interactivo-2019>

personnel formé qui a décidé de migrer et la chute des services de santé publique par manque d'instruments, matériaux et médicaments. Selon le dernier bulletin épidémiologique de 2016, le décès de 11 466 enfants de moins d'un an a été signalé<sup>41</sup>. Tous les décès étaient dûs à des causes évitables, ce qui indique une violation des politiques de prévention et de promotion de la santé pour les enfants et les adolescents.

40. En 2017, une épidémie infectieuse évitable<sup>42</sup> et le manque d'antibiotiques ont causé la mort de dix enfants du service de néphrologie de L'hôpital JM de los Ríos de Caracas, mettant d'autres enfants consultés, hospitalisés ou en dialyse à l'hôpital à risque service. Le 21 décembre 2017, les OSC Prepara Familia et CECODAP ont demandé des mesures conservatoires devant la CIDH<sup>43</sup>, qui ont été accordées le 21 février 2018. Ces mesures ont ensuite été étendues le 21 août 2019 pour couvrir les patients de 13 services de l'hôpital<sup>44</sup>. À ce jour, les problèmes d'infrastructure, d'équipement et de fournitures, la réduction des équipes chirurgicales et les fermetures de services médicaux essentiels tels que la Cardiologie et la Neurochirurgie se sont aggravés ; il n'y a pas non plus d'informations officielles sur le budget public pour le fonctionnement de ce centre de santé.
41. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est directement associé à cette détérioration des soins de santé. L'Enquête nationale hospitalière (ENH) alerte depuis 2018 que quatre ANI sur 10 admises dans les centres de santé présentent une pathologie d'origine hydrique ; des épidémies bactériennes surviennent chez trois patients sur 12 par diarrhée ; entre 300 et 550 nouveaux cas de poliomyélite dans l'est du pays et environ 120 cas d'entérobiase dans tout le pays. Le stockage de l'eau contribue également à la prolifération des moustiques et, par conséquent, à l'apparition de maladies causées par des vecteurs tels que la dengue, le paludisme, le Zika et le chikungunya.

#### Respects des obligations de garantir le droit au développement des enfants et des adolescents

42. Il n'existe pas de politique ou de plan global de santé mentale qui envisage, en plus de l'environnement familial, une articulation harmonieuse entre la famille et l'école, la formation et le renforcement du personnel enseignant pour identifier les comportements qui nécessitent une attention et qui sont invisibles dans l'environnement familial. Comme l'intimidation et la pression des pairs ou la peur de ne pas appartenir (FOMO)<sup>45</sup>. Il est essentiel de prioriser la santé mentale comme besoin primaire dans le contexte de l'EHC et, par conséquent, de canaliser les ressources techniques, humaines, financières et logistiques pour offrir des soins aux enfants et à leur environnement familial et éducatif, atténuer les effets de l'urgence et promouvoir le développement.
43. La crise de l'éducation vénézuélienne est ancienne en raison d'un désinvestissement systématique qui est dû à multiples facteurs, parmi lesquels : une priorisation inadéquate dans l'investissement des ressources publiques, une tendance à l'idéologisation politique, la

<sup>41</sup><https://www.ovsalud.org/descargas/publicaciones/documentos-oficiales/Boletin-Epidemiologico-2016.pdf>

<sup>42</sup><https://efectococuyo.com/salud/cidh-solicita-al-gobierno-investigar-causas-de-brote-infeccioso-en-nefrologia-del-j-m-de-los-rios/>

<sup>43</sup>Commission interaméricaine des droits de l'homme Résolution 8/2018 Mesure de précaution n° 1039-17 <https://www.oas.org/es/cidh/decisiones/pdf/2018/8-18mc1039-17-ve.pdf>

<sup>44</sup>OVV-CECODAP-REDHNNNA (2021). "Décès violents d'enfants et d'adolescents. Incumplimiento de las obligaciones del Estado para garantizar el Derecho a la Vida y a la Protección integral de niños, niñas y adolescentes. REDHNNNA\_UPR40\_VEN\_S\_Main". Paragraphes 20 et 21

<sup>45</sup>Coalición de adolescentes, CECODAP, REDHNNNA (2021). " Le droit à l'éducation du point de vue des enfants et des adolescents ". Témoignages. JSTMP6\_UPR40\_VEN\_S\_Annexe1".

déprofessionnalisation du personnel enseignant, la détérioration du salaire et les conditions de sécurité sociale du personnel éducatif (le salaire des éducateurs vénézuéliens est considéré comme le plus bas du monde, il est inférieur à deux USD)<sup>46</sup>, détérioration des infrastructures éducatives, difficultés d'accès aux services de base tels que l'eau, l'électricité et Internet, manque de mise à jour des contenus programmatiques et des techniques pédagogiques. Le coût des frais de scolarité des établissements privés est déterminant pour la fermeture de certains, en raison de la paupérisation de la population.

44. La demande a diminué. Selon les données d'ENCOVI, pour la période 2014/2018, il s'agissait de 12,7 millions d'étudiants, pour 2019/2020, la population a diminué à 11 millions, malgré cela, il n'y a eu aucun changement dans la couverture, entre 2017 et 2020, elle est restée stable : 70 % étaient couverts entre trois et cinq ans, 96 % entre six et 11 ans et 85 % entre 12 et 17 ans. Cependant, l'écart scolaire se multiplie par quatre en 2018/2019, passant de 6 % à 24 % dans le cas léger et de 2 % à 10 % dans le cas sévère pour la population âgée de sept à 11 ans. Chez les adolescents, le décalage léger et modéré est doublé par rapport en 2018<sup>47</sup>.
45. La fréquentation scolaire continue n'est plus possible depuis 2016. Dans toutes les régions, l'absentéisme a considérablement augmenté. Dans certains cas, les enfants et les adolescents doivent s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes pendant que leurs tuteurs travaillent, où ils ont été laissés en charge de fournir le foyer en raison de la migration des parents ou des tuteurs. Il arrive également que, étant confiés à des proches en raison de la migration de la mère ou du père, ils déménagent même dans d'autres villes. Selon ENCOVI (2019/2020), 40 % des scolarisés ont manqué l'école pour l'une de ces raisons : 23 % à cause du manque d'eau, 17 % à cause des coupures de courant, 16 % à cause du manque de nourriture à la maison, 7 % à cause du manque de transport, 18 % manque d'enseignants. Il n'y a pas de données mises à jour sur la scolarisation, car depuis 2015, le secteur de l'éducation n'a pas publié de chiffres officiels.
46. En ce qui concerne l'information et la promotion auprès des enfants et des adolescents, de leurs familles et des enseignants, des droits sexuels et reproductifs et d'une vie sans violence, en particulier la violence sexuelle, il n'y a pas de programme unifié et spécifique en matière d'éducation sexuelle dans le programme scolaire et les contenus au Venezuela qui y sont liés apparaissent dispersés dans les différents programmes de chaque année scolaire. Il n'y a pas non plus de programmes connus de formation des enseignants, aucune campagne menée par le ministère du Pouvoir populaire pour l'éducation (MPPE) n'est pas identifiée et aucune ligne budgétaire spécifique n'apparaît pour l'éducation sexuelle complète<sup>48</sup>.
47. Dans le contexte d'une pandémie, il a été constaté qu'il n'y a pas de directives claires par le MPPE pour développer des processus d'éducation à distance, selon des critères de qualité et spécialement adaptés, il n'y a donc pas de concept d'uniformité. Chaque centre éducatif structuré sa propre stratégie, sans veiller à ce qu'elle soit contextualisée à la réalité des enfants et de leurs familles. De cette façon, il est impossible d'évaluer l'efficacité de l'enseignement car il n'y a pas de critère unifié permettant de mesurer la performance, puisqu'il ne s'agit pas de transmettre un contenu traditionnel via une autre plateforme, mais de faire des ajustements du programme qui impliquent des changements importants pour la

<sup>46</sup>Coalición de adolescentes, CECODAP, REDHNNNA (2021). " Le droit à l'éducation du point de vue des enfants et des adolescents ". JSTMP6\_UPR40\_VEN\_S\_Main". Para. 5

<sup>47</sup><https://www.proyectoencovi.com/>

<sup>48</sup>REDHNNNA-CECAVID-IJUCAB (2021) "Situación de la Violencia Sexual y Basada en Género (VSBG) en Venezuela contra niñas, niños y adolescentes. Période 2017- 2021. REDHNNNAVE\_UPR40\_VEN\_S\_Main". Para. 6

classe la planification pour réaliser des processus pédagogiques qui favorisent un apprentissage significatif<sup>49</sup>.

#### Respects des obligations de garantir la participation effective de l'ANNI :

48. Au Venezuela, il existe peu d'espaces et de mécanismes pour garantir la participation des enfants et des adolescents, qui se limite généralement à la définition de normes et de comportements auxquels ils doivent se conformer, mais pas à la conception et à la création d'une proposition formelle qui les informe de leurs droits et les inclure dans la conception et la mise en œuvre de programmes ou d'autres sujets qui les intéressent. Certaines initiatives spécifiques encouragent la participation dans les écoles, les discussions au niveau communautaire et les initiatives des OSC, mais peu d'entre elles transcendent les barrières communautaires ou se maintiennent dans le temps.
49. Dans l'esprit de promouvoir le droit de participer des enfants et des adolescents, le 21/04/2021 une demande d'audition a été introduite devant la CIDH, par des adolescents et des jeunes qui fréquentent les services de l'hôpital J. M de los Ríos. L'audience s'est tenue le 30 juin, permettant aux enfants et adolescents d'exposer la situation critique générée par la suspension du Système de Prélèvement D'organes, ainsi que la grave violation de leurs droits à la santé et à la vie<sup>50</sup>.
50. A partir de ces mêmes espaces, la rédaction d'un Rapport à l'Examen Périodique Universel a été accompagnée pour présenter une bonne d'un groupe d'enfants et d'adolescents sur les violations qu'ils subissent au sein du système éducatif<sup>51</sup>.

#### Respects des obligations de prévention de la violence à l'encontre des enfants :

51. Le fonctionnement de SIPINNA et SIPRA ne sont pas garantis. Au cours des dix dernières années, aucune politique ou décision publique n'a pas été élaborée pour la création et le fonctionnement des organes du Système conformément aux dispositions de la LOPNNA. Aucune directive administrative n'a été mise en place pour guider une performance coordonnée et articulée des différents organismes qui doivent l'intégrer. Les fonctionnaires n'ont pas été formés à la Doctrine de Protection et sélectionnés, selon des processus transparents réglementés par la loi, cela devient un type de violence envers les enfants et les adolescents, car cela devient un manque institutionnel de protection qui les prive d'un accès réel aux moyens de dénoncer et réclamer leurs droits<sup>52</sup>.
52. Dans un contexte de pandémie, la Chambre plénière de la Cour suprême a paralysé les activités pendant sept mois, sauf celles qui, de l'avis des opérateurs de justice, sont urgentes. De même, les présidents des tribunaux, les présidents des juridictions contentieuses, les coordonnateurs des circuits judiciaires et du travail, la protection de l'enfance et de l'adolescence et les coordonnateurs des tribunaux compétents en matière de crimes de violence à l'égard des femmes ont été habilités à prendre des mesures pour garantir l'accès à la justice. Cette situation a conduit à la violation des normes internationales d'accès à la justice en général et celles spécifiquement établies en matière

<sup>49</sup>CECODAP (2020) Rapport spécial sur l'enseignement à distance.

<sup>50</sup>CIDH (2021) Situation du droit à la santé des enfants et des adolescents au Venezuela.  
<https://www.youtube.com/watch?v=pAjuWaev9pg>

<sup>51</sup>Coalition des adolescents, CECODAP, REDHNNNA (2021)

<sup>52</sup>REDHNNNA-IJUcab (2021). Op. cit. par. 26

de quarantaine<sup>53</sup>. Selon le CECODAP, depuis mars 2020, les tribunaux sont restés à la mi-mars sans préciser les situations qui justifient l'autorisation des tribunaux, au détriment de la protection des enfants et des adolescents. De même, les soi-disant « cas urgents » par la Cour suprême violent le principe de priorité absolue<sup>54</sup>.

53. Il a été identifié comme le droit le plus violé dans toutes les municipalités, celui de L'intégrité Personnelle et un taux élevé de Traitements Cruels et D'abus Sexuels, violations qui nécessitent une attention spécialisée. Il en va de même pour les cas qui nécessitent un soutien psychologique en raison d'un deuil face à la mort violente d'un proche ou à la suite de la migration de la mère et/ou du père<sup>55</sup>.
54. 39 % des CPNNA dans les zones rurales du pays ne reçoivent pas de plaintes pour abus ou exploitation sexuelle, en raison de faiblesses institutionnelles. Les Conseillers à la Protection présumant l'existence de cas dans leur commune et considèrent que les personnes ne se rendent pas au CPNNA, car elles relèvent d'autres instances (Organe d'Investigation Scientifique, Criminelle et Criminelle, Ministère Public) ; Ils ne les connaissent pas non plus, car plus tard ils ne leur sont pas référés pour le bon placement des mesures de protection et de contrôle établies par la Loi. Cette irrégularité indique le degré d'ignorance de la communauté et des institutions recevant les plaintes, des fonctions du CPNNA face aux abus et à l'exploitation sexuelle et dénote le peu d'articulation des instances du SIPINNA<sup>56</sup>. En outre, cela peut indiquer que les objectifs criminels de poursuivre les crimes sont privilégiés, sacrifiant la perspective globale exigée par la Convention et la LOPNNA.
55. Il n'y a aucune information sur l'existence et le fonctionnement des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) destinés aux adolescents, ainsi que sur la disponibilité et la diffusion suffisante et adéquate des informations sur la SSR et sur les méthodes contraceptives, y compris la contraception d'urgence<sup>57</sup>, ce qui constitue une violation flagrante des droits sexuels et reproductifs des adolescents vénézuéliens qui ont limité la possibilité de décider de leur sexualité et de contrôler leur reproduction et avec cela leur droit à la planification familiale.
56. En 2017, il y a eu 10 449 cas de violence à l'encontre d'enfants et d'adolescents, dont 1 334 homicides ; en 2018, le nombre de morts violentes est passé à 1 484 et en 2019, il s'agissait de 1 120 homicides d'enfants et d'adolescents<sup>58</sup>. 22 % de ces homicides ont été causés par un membre de la famille dans un environnement familial<sup>59</sup>. Les cas de résistance à l'autorité et les balles perdues sont également en augmentation.
57. La perte d'emplois et le détriment des revenus familiaux sont des facteurs de risque d'augmentation du travail des enfants, de l'exploitation et d'autres formes d'esclavage moderne<sup>60</sup>. Avec la quarantaine et l'isolement prolongé, les tensions, l'anxiété et le stress

<sup>53</sup> <https://www.uladdhh.org.ve/wp-content/uploads/2021/04/Informe-geenral-DDHH-Region-andina-abril-2021.pdf>

<sup>54</sup> <https://cecodap.org/los-llamados-casos-urgentes-del-tsj-vulneran-la-prioridad-absoluta-de-los-ninos/>

<sup>55</sup> CECODAP, REDHNNNA (2021) "Vulneraciones a los Derechos de Niños, Niñas y Adolescentes en Contexto de Pandemia - Venezuela. CECODAP-REDHNNNA\_UPR40\_VEN\_S\_Main". Para. 18

<sup>56</sup> REDHNNNA-CECAVID-IIJUCAB (2021). Op. cit. Para. 10

<sup>57</sup> REDHNNNA-CECAVID-IIJUCAB (2021). Ibid. para. 13

<sup>58</sup> OVV-CECODAP-REDHNNNA (2021). Op. cit. Para. 5

<sup>59</sup> REDHNNNA (2020). "Droits du papier". <https://www.redhnnna.org/dano-atroz-acto-i>

<sup>60</sup> Groupe de travail sur l'esclavage moderne au Venezuela (GTEMV) (2021). "Informe EPU. Interdiction de l'esclavage et de la traite des êtres humains : situation dans la République bolivarienne du Venezuela". JSTMP44\_UPR40\_VEN\_S\_Main.

augmentent dans les familles et la violence augmente, en particulier le recours aux punitions physiques et humiliantes, aux mauvais traitements ou aux abus<sup>61</sup>.

### Recommandations

58. L'Institut National de la Statistique, le SIPINNA et le SIPRA doivent produire et publier des informations et des statistiques pour respecter et suivre la situation des droits des enfants et adolescents, avec des données désagrégées par entité fédérale, tranches d'âge, sexe et basées sur des indicateurs de droits humains.
59. Approuver la Politique Nationale Pour la Protection Intégrale des ANI qui guide une performance institutionnelle de l'administration publique qui garantit les droits humains des enfants, sur la base des principes de priorité absolue, de participation et de non-discrimination.
60. Garantir la création et le fonctionnement du SIPINNA, avec un budget approprié pour le bon fonctionnement des Conseils de protection, des Conseils Municipaux des Droits et des Programmes de Protection dans toutes les Municipalités du pays.
61. Garantir la fourniture sans retard utile des instruments nécessaires pour garantir le droit d'identification, dans toutes les municipalités du pays, sur la base des principes de gratuité et de priorité absolue, pour lesquels un personnel qualifié suffisant et la fourniture d'équipements et de matériaux sont nécessaires.
62. Mettre en œuvre un Plan D'extension et d'amélioration de l'infrastructure des biens et services publics qui comprennent la récupération des systèmes d'électricité et d'eau, le réseau des hôpitaux et des établissements de santé et des centres d'enseignement, ainsi que des plans de rémunération et de formation pour le personnel de santé et l'en fonction des particularités des réalités locales.
63. Exiger des fonctionnaires et des autorités de l'État qu'ils respectent, protègent et défendent le droit des enfants et des adolescents à participer aux questions qui les concernent, en développant des mécanismes appropriés pour une telle participation, conformément à la Convention et à l'ODD 16.
64. Développer des programmes et des services d'orientation, de soutien, d'assistance, de placement familial et de localisation, en tenant compte des particularités et des caractéristiques des enfants sans prise en charge familiale. Éviter l'institutionnalisation en renforçant le programme de famille d'accueil et de réinsertion familiale mis en œuvre par IDENNA et concevoir des politiques publiques et des programmes de prise en charge des familles pour réduire les facteurs de risque de perte de prise en charge familiale.
65. Rationaliser les processus administratifs et judiciaires liés aux mesures de protection telles que le placement en EA, la famille de substitution et/ou l'adoption, en effectuant un suivi individualisé des dossiers. Générer un système efficace de consultation télématique des affaires dans le système judiciaire, pour leur gestion dans un délai raisonnable et péremptoire.

---

<sup>61</sup> CECODAP, REDHNNNA (2021). Op. cit. Para. 19 y 20

66. Mener une enquête d'information sur les capacités installées des soins de santé mentale en mettant l'accent sur les enfants et les adolescents : quels sont les centres de soins de santé mentale, quel est leur statut actuel et quel sont leurs besoins, en canalisant les ressources techniques, humaines, financières et logistiques vers offrir des soins de santé mentale décents et suffisants aux enfants et adolescents et à leurs familles.